



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

ARRÊTÉ
mettant en œuvre et levant des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau
dans le Loiret

La Préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.211-1 à L.211-3, R.211-66 à R.211-70, R.212-1, R.212-2 et R.213-14 à R.213-60 ;

VU le Code pénal ;

VU le Code civil, notamment les articles 640 à 645 ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs généraux des maires en matière de police, L.2215-1 relatif au pouvoir du représentant de l'état dans le département en matière de police ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 10 février 2021 nommant Madame Régine ENGSTRÖM préfète de la Région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

VU le décret du 26 mars 2021 nommant Monsieur Benoît LEMAIRE secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

VU le décret 2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et la gestion des situations liées à la sécheresse ;

VU l'arrêté n° IDF-2022-02-22-00008 du préfet de la région d'Île-de-France, coordonnateur du bassin Seine-Normandie, en date du 22 février 2022, fixant les orientations pour la mise en œuvre coordonnée des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse sur le bassin Seine-Normandie ;

VU l'arrêté n° 22.016 de la préfète de la région Centre Val de Loire, coordinatrice du bassin Loire-Bretagne, en date du 28 janvier 2022, fixant les orientations pour la mise en œuvre coordonnée des mesures de restriction ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse sur le bassin Loire-Bretagne ;

VU les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie, en vigueur ;

VU l'instruction du 27 juillet 2021 relative à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse hydrologique ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2005 modifié fixant la répartition des compétences entre les services dans le domaine de la police et de la gestion de l'eau, dans le département du Loiret ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2021 portant délégation de signature de Monsieur Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

VU l'arrêté cadre préfectoral du 10 mars 2023 définissant les mesures de limitation provisoire des usages de l'eau dans certains secteurs géographiques sur le sud et l'est du département du Loiret pour la période 2023-2025 ;

VU l'arrêté cadre préfectoral du 2 juin 2023 définissant les mesures de limitation provisoire des usages de l'eau sur la Beauce loirétaine pour la période 2023-2025 ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 avril 2023 constatant la vigilance sécheresse sur le département du Loiret ;

VU les arrêtés préfectoraux du 28 avril, du 25 mai et du 12 juin 2023 portant autorisation au titre de l'article L 214-4 du Code de l'Environnement concernant des prélèvements temporaires en cours d'eau et canaux pour l'irrigation agricole au titre de l'année 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2023 mettant en œuvre des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau en raison de la sécheresse sur une partie du département du Loiret ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 août 2023 constatant la vigilance sécheresse sur l'axe Loire du département du Loiret en amont des apports de la nappe de Beauce ;

CONSIDÉRANT les mesures de débit des cours d'eau relevées au début du mois d'août 2023 par les services chargés de la police de l'eau dans le département du Loiret ;

CONSIDÉRANT que, durant la période d'étiage, des mesures préventives de sensibilisation, de surveillance et de limitation provisoire des usages de l'eau sont nécessaires pour assurer la gestion globale de la ressource en eau, sauvegarder les usages de l'eau prioritaires et préserver les milieux aquatiques ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en œuvre des mesures de limitation efficaces et contrôlables, lisibles et compréhensibles par tous ;

CONSIDÉRANT que les débits de plusieurs cours d'eau sont inférieurs aux débits-seuils d'étiage fixés dans les arrêtés cadre visés précédemment ;

CONSIDÉRANT que les débits de plusieurs cours d'eau sont repassés au dessus des débits-seuils d'étiage fixés dans les arrêtés cadre visés précédemment ;

CONSIDÉRANT que, dans ces conditions, il convient de mettre en œuvre des mesures de restriction ou d'interdiction provisoire de certains usages de l'eau, pour la préservation de la santé, de la salubrité publique, de l'alimentation en eau potable et pour la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

CONSIDÉRANT que, dans ces conditions, il convient de lever des mesures de restriction ou d'interdiction provisoire de certains usages de l'eau compte tenu de l'amélioration des débits ;

CONSIDÉRANT la nécessaire solidarité entre les usagers de l'eau ;

SUR proposition du Directeur départemental des territoires du Loiret :

ARRÊTE

Article 1^{er} : Champ d'application

Le présent arrêté concerne la gestion de la ressource en eau, ainsi que les prélèvements et rejets effectués.

Les dispositions de surveillance, de limitation ou d'interdiction s'appliquent à tous les usagers, particuliers, entreprises, services publics, collectivités dans le département du Loiret. Elles concernent également les installations classées pour la protection de l'environnement dans le cadre des prescriptions des arrêtés d'autorisation s'appliquant à ces établissements.

Ressources en eau concernées par les mesures de restrictions temporaires :

- Pour les usages non agricoles, les mesures s'appliquent sans distinction de l'origine de l'eau.
- Pour les usages agricoles les mesures s'appliquent de manière différenciée selon l'origine de l'eau :
 - les cours d'eau et leur nappe d'accompagnement,
 - les eaux souterraines y compris les prélèvements dans les calcaires de Beauce.

Ressources en eau non concernées par les mesures de restrictions temporaires :

- Les prélèvements réalisés depuis des retenues d'eau non connectées au milieu naturel ou dans les réserves de récupération de pluie étanches et non connectées au milieu naturel ne sont pas concernés.
- Les dispositions suivantes ne sont pas applicables si l'eau provient d'un recyclage.

Situation des zones d'alerte relatives aux eaux superficielles

Article 2 : Constat de franchissement du seuil de vigilance

Les zones d'alerte en eaux superficielles suivantes ont atteint le seuil de vigilance (débit moyen sur la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2023) :

- Cléry
- Ouanne
- Loing amont
- Loing aval

Les communes concernées sont précisées en annexe 1.

Article 3 : Constat de franchissement du Débit Seuil d'Alerte

Il a été constaté le franchissement du **Débit Seuil d'Alerte (DSA)** tel que défini dans les arrêtés cadre en vigueur dans les zones d'alerte suivantes :

- Aveyron
- Bec d'Able
- Essonne
- Fusain
- Notreure
- Milleron

Les communes concernées sont précisées en annexe 1.

Article 4 : Constat de franchissement du Débit Seuil d'Alerte renforcée

Il a été constaté le franchissement du **Débit Seuil Alerte Renforcée (DAR)** tel que défini dans les arrêtés cadre en vigueur dans les zones d'alerte suivantes :

- **Puiseaux**
- **Solin**
- **Ru de Pont-Chevron**

Les communes concernées sont précisées en annexe 1.

Article 5 : Constat de franchissement du Débit de Crise

Il a été constaté le franchissement du **Débit de Crise (DCR)** tel que défini dans les arrêtés cadre en vigueur dans les zones d'alerte suivantes :

- **Ardoux**
- **Avenelle-Ethelin**
- **Conie**
- **Cosson**
- **Loiret-Dhuy**
- **Trézée-Ousson**
- **Vernisson**

Les communes concernées sont précisées en annexe 1.

Situation des zones d'alerte relatives aux eaux souterraines

Article 6 : Constat de franchissement du seuil de vigilance

Les zones d'alerte en eaux souterraines suivantes ont atteint le seuil de vigilance (niveaux piézométriques en sortie d'hiver de la nappe de Beauce) et sont concernées par le présent arrêté :

- **Beauce centrale**
- **Montargois**

Les communes concernées sont précisées en annexe 1.

Article 7 : Constat de l'état d'Alerte

Il a été constaté l'état d'alerte tel que défini dans l'arrêté cadre Beauce Loirétaine susvisé dans les zones d'alerte suivantes :

- **Bassin du Fusain**

Les communes concernées sont précisées en annexe 1.

Mesures de restrictions

Article 8 : Mesures de restrictions temporaires des usages de l'eau

Conformément aux arrêtés cadre sécheresse en vigueur, il est défini des mesures de limitation provisoires des usages de l'eau. Ces mesures de restrictions sont temporaires et applicables dans les zones définies aux articles 2 à 7 du présent arrêté, selon les seuils franchis :

Usage des particuliers et collectivités				
Usages de l'eau concernés	Mesures applicables dès franchissement du seuil			
	de vigilance	d'alerte (DSA)	d'alerte renforcée (DAR)	de crise (DCR)
Lavage des véhicules	Sensibiliser le grand public et les collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction hors stations professionnelles équipées d'un système de recyclage des eaux ou d'un système de lavage haute pression sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou techniques (ex bétonnières) et pour les besoins liés à la sécurité publique.		
Nettoyage des voiries, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées		Limitation au strict nécessaire pour assurer l'hygiène et la salubrité publique (sauf en cas de travaux)		
Nettoyage des façades et toitures		Interdiction (sauf en cas de travaux)		
Arrosage des pelouses, massifs fleuris, arbres et arbustes		Interdiction de 10h à 18h	Interdiction (dérogation générale entre 20h et 8h pour les jeunes gazons implantés depuis l'automne et pour les massifs comprenant de jeunes arbres, arbustes et vivaces de moins de 2 ans) (dérogations possibles pour massifs fleuris de sites majeurs-inventoriés par l'APJRC en annexe des arrêtés cadre) pour lesquels les arrosages sont autorisés)	
Arrosage des espaces arborés accessibles gratuitement au public en milieu urbain (zones de fraîcheur)		Interdiction de 10h à 18h (dérogation générale en cas de canicule)	Interdiction (dérogation générale en alerte canicule)	
Arrosage des terrains de sport		Interdiction de 10h à 18h	Interdiction de 8h à 20h	Interdiction (dérogation générale entre 20h et 8h pour les jeunes gazons implantés depuis l'automne, dérogation possible pour pelouses des terrains accueillant des compétitions de niveau national où les arrosages sont autorisés)
Arrosage des jardins potagers		Interdiction de 10h à 18h	Interdiction de 8h à 20h	
Arrosage des cultures maraîchères en godets ou repiquées, cultures horticoles, cultures hors-sol ou sous abris des collectivités ou associations		Adaptation des mesures de limitation applicables pour l'irrigation agricole sur demande auprès de la DDT (cf annexe 3)		

Usage des particuliers et collectivités				
Usages de l'eau concernés	Mesures applicables dès franchissement du seuil			
	de vigilance	d'alerte (DSA)	d'alerte renforcée (DAR)	de crise (DCR)
Alimentation des fontaines, pièces d'eau d'agrément et jeux d'eau récréatifs en circuit ouvert		Interdiction		
Remplissage et vidange des piscines privées (de plus d'1m ³)		Interdiction de remplissage sauf remise à niveau nécessaire au bon fonctionnement de l'ouvrage et premier remplissage pour chantier en cours		
Remplissage et vidange des piscines ouvertes au public		Soumis à autorisation préalable de la DDT et après avis de l'ARS		

Usages industriels et commerciaux				
Usages de l'eau concernés	Mesures applicables dès franchissement du seuil			
	de vigilance	d'alerte (DSA)	d'alerte renforcée (DAR)	de crise (DCR)
Activités industrielles hors ICPE, commerciales, artisanales et de services	Sensibiliser le grand public et les collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau	Limitation de la consommation d'eau au strict nécessaire relatif au process de production de l'entreprise Tenue d'un registre de prélèvements si effectués dans le milieu naturel		
Exploitation des sites industriels classés ICPE avec arrêté de prescriptions complémentaires		Se référer aux dispositions spécifiques relatives à la gestion de la ressource en eau, prévues dans leurs autorisations administratives		
Exploitation des sites industriels classés ICPE sans arrêté de prescriptions complémentaires		Suppression des usages hors process et sanitaires Les opérations exceptionnelles consommatrices d'eau et génératrices d'eaux polluées sont reportées (exemple : d'opération de nettoyage grande eau) sauf impératif sanitaire ou lié à la sécurité publique		

Usages industriels et commerciaux				
Usages de l'eau concernés	Mesures applicables dès franchissement du seuil			
	de vigilance	d'alerte (DSA)	d'alerte renforcée (DAR)	de crise (DCR)
Installations de production d'électricité d'origine nucléaire, hydraulique, et thermique à flamme, visées dans le Code de l'énergie, qui garantissent, dans le respect de l'intérêt général, l'approvisionnement en électricité sur l'ensemble du territoire national		Pour les centres nucléaires de production d'électricité, modification temporaire des modalités de prélèvement et de consommation d'eau, de rejet dans l'environnement, et/ou limites de rejet dans l'environnement des effluents liquides en cas de situation exceptionnelle par décisions de l'Autorité de sûreté nucléaire (appelées décision "Modalités" et décision "Limites") homologuées par le Ministère chargé de l'environnement Pour les installations thermiques à flamme, les prélèvements d'eau liés au refroidissement, aux eaux de process ou aux opérations de maintenance restent autorisées, sauf si dispositions spécifiques prises par arrêté préfectoral Pour les installations hydroélectriques, les manœuvres d'ouvrages nécessaires à l'équilibre du réseau électrique ou à la délivrance d'eau pour le compte d'autres usagers ou des milieux aquatiques sont autorisées. Le préfet peut imposer des dispositions spécifiques pour la protection de la biodiversité, dès lors qu'elles n'interfèrent pas avec l'équilibre du système électrique et la garantie de l'approvisionnement en électricité. Ne sont dans tous les cas pas concernées les usines de pointe ou en tête de vallée présentant un enjeu de sécurisation du réseau électrique national dont la liste est fournie à l'article R 214-111-3 du Code de l'Environnement.		
Arrosage des golfs (Conformément à l'accord cadre golf et environnement 2019-2024)		Interdiction d'arroser les terrains de golf de 8h à 20h de façon à diminuer la consommation d'eau sur le volume hebdomadaire de 15 à 30 %. Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement pour l'irrigation	Réduction des volumes d'au moins 60% par une interdiction d'arroser les fairways 7j/7 : Interdiction d'arroser les terrains de golf à l'exception des « greens et départs »	Interdiction d'arroser les golfs. Les greens pourront toutefois être préservés, sauf en cas de pénurie d'eau potable, par un arrosage « réduit au strict nécessaire » entre 20h et 8h, et qui ne pourra représenter plus de 30% des volumes habituels

Usages agricoles				
Usages de l'eau concernés	Mesures applicables dès franchissement du seuil			
	de vigilance	d'alerte (DSA)	d'alerte renforcée (DAR)	de crise (DCR)
Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement	Sensibiliser les agriculteurs à l'état de la ressource	Réduction de 20% des volumes hebdomadaires autorisés, sauf dérogation	Réduction de 40% des volumes hebdomadaires autorisés, sauf dérogation	Interdiction
Prélèvements en eau souterraine		Interdiction 24 heures par semaine (du dimanche 8h au lundi 8h) sauf dérogation	Interdiction 36 heures par semaine (du samedi 20h au lundi 8h) sauf dérogation	Interdiction 48 heures par semaine (du samedi 8h au lundi 8h)

Usages agricoles				
Usages de l'eau concernés	Mesures applicables dès franchissement du seuil			
	de vigilance	d'alerte (DSA)	d'alerte renforcée (DAR)	de crise (DCR)
Prélèvement dans le complexe aquifère de Beauce (communes des secteurs Beauce Centrale, Fusain et Montargois)		Interdiction du dimanche 8h au lundi 8h soit 24 heures au total, sauf dérogation		Interdiction du samedi à 8h au lundi à 8h soit 48 heures consécutives
Cultures maraîchères en godets ou repiquées, cultures horticoles, cultures hors-sol ou sous abris		Adaptation des mesures de limitation applicables pour l'irrigation agricole sur demande auprès de la DDT		
Cultures maraîchères de plein champ (liste en annexe-des arrêtés-cadre)		Interdiction 12 heures par semaine (dimanche de 8h à 20h) sauf dérogation	Interdiction 18 heures par semaine (samedi de 14h à 20h et dimanche de 8h à 20h) sauf dérogation	Interdiction 24 heures par semaine (samedi de 8h à 20h et dimanche de 8h à 20h)

Pour les ouvrages de la zone d'alerte du **bassin du Fusain** (n° BSS 03296X1056 et 03296X1061) et dont les exploitants ne se sont pas engagés dans l'opération groupée de déplacement des forages impactant le Fusain, en complément des mesures de restrictions ci-dessus. Après constat de l'état d'alerte ou de crise définis, les mesures complémentaires suivantes s'appliquent :

	Mesures applicables dès franchissement	
	du seuil d'alerte	du seuil de crise
Forage de priorité 1	Interdiction de prélèvement quatre jours par semaine	Interdiction de prélèvement
Forage de priorité 2	Interdiction de prélèvement trois jours par semaine	

Les plages d'interdiction de prélèvement en état d'alerte couvrent notamment la plage s'étendant du samedi à 8 heures au lundi à 8 heures.

Gestion des ouvrages hydrauliques et plans d'eau				
Usages de l'eau concernés	Mesures applicables dès franchissement du seuil			
	de vigilance	d'alerte (DSA)	d'alerte renforcée (DAR)	de crise (DCR)
Gestion des ouvrages hydrauliques (hors plans d'eau et canaux)	Sensibiliser le grand public et les collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction de toute manœuvre susceptible d'influencer le débit ou le niveau d'eau sauf si elle est nécessaire au non dépassement de la cote légale de retenue, à la protection contre les inondations des terrains riverains amont ou à la restitution à l'aval du débit entrant à l'amont. Cette disposition ne remet pas en cause le respect du débit réservé à laisser dans le cours d'eau défini par l'article L. 214-18 du Code de l'environnement. Les manœuvres de vannes nécessaires au maintien du débit réservé sont autorisées en veillant à ce qu'elles ne nuisent pas à la qualité des eaux et au milieu naturel. (Dérogation possible sur demande préalable à la DDT pour les travaux réalisés dans le cadre d'un CTMA)		

Gestion des ouvrages hydrauliques et plans d'eau				
Usages de l'eau concernés	Mesures applicables dès franchissement du seuil			
	de vigilance	d'alerte (DSA)	d'alerte renforcée (DAR)	de crise (DCR)
Remplissage des plans d'eau, étangs, bassin d'agrément et manœuvre de vannes		Interdiction - les plans d'eau alimentés par prélèvements en eaux superficielles (dérivation, prise d'eau, etc) ou par forage-doivent avoir leur dispositif de prélèvement rendu inactif. - les plans d'eau en barrage sur le cours d'eau doivent laisser s'écouler à l'aval un débit sortant au moins égal au débit réservé ou à défaut au débit entrant. Cette disposition ne remet pas en cause le respect du débit réservé à laisser dans le cours d'eau défini par l'article L. 214-18 du code de l'environnement. Les manœuvres de vannes nécessaires au maintien du débit réservé sont autorisées en veillant à ce qu'elles ne nuisent pas à la qualité des eaux et au milieu naturel.		
Gestion des canaux dont l'alimentation communique avec le cours d'eau concerné		Limitation au strict minimum les manœuvres (regroupement des bateaux) ayant une incidence sur la ligne d'eau ou le débit du cours d'eau : objectif de diminution de 20 % par jour des éclusées par écluse	Limitation au strict minimum les manœuvres (regroupement des bateaux) ayant une incidence sur la ligne d'eau ou le débit du cours d'eau : objectif de diminution de 40 % par jour des éclusées par écluse	Limitation au strict minimum des manœuvres, information préalable de la DDT 45, établissement d'un planning adapté à la situation des cours d'eau

Rejets dans les milieux aquatiques				
Usages de l'eau concernés	Mesures applicables dès franchissement du seuil			
	de vigilance	d'alerte (DSA)	d'alerte renforcée (DAR)	de crise (DCR)
Vidange des plans d'eau	Sensibiliser le grand public et les collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction sauf autorisation pour les usages commerciaux (piscicultures déclarées)		
Travaux en cours d'eau		Limitation au maximum des risques de perturbation des milieux aquatiques	Report des travaux sauf : - situation d'assec total - pour des raisons de sécurité - dans le cas d'une restauration, renaturation du cours d'eau Déclaration préalable au service de police de l'eau de la DDT	
Rejet des stations d'épuration et collecteurs pluviaux		Surveillance accrue des rejets. Les délestages directs en cas de travaux sont soumis à autorisation préalable et pourront être décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé. Rappel : obligation de signaler immédiatement toute pollution à la DDT-SEEF, service en charge de la police de l'eau		

Article 9 : Rappel des dispositifs dérogatoires

A titre d'expérimentation, des dérogations aux limitations/interdictions de prélèvements en eau superficielle et eau souterraine pourront être accordées individuellement aux irrigants qui auront mis en œuvre des outils d'aide à la décision (OAD) pour l'irrigation agricole. Seront éligibles les

irrigants qui auront souscrit à un OAD avant la date du 1^{er} mai 2023 et qui auront transmis leur demande par formulaire (annexe n°3) ou par démarche dématérialisée à la DDT du Loiret.

La dérogation portera sur l'ensemble de l'exploitation même si toutes les parcelles ne seront pas intégrées à l'OAD et sera valable pour toute la période d'été hors situation de crise. En fin de campagne, le bénéficiaire s'engage par ailleurs à transmettre à la chambre d'agriculture toutes les informations nécessaires à l'évaluation des bénéfices, pour la ressource en eau, de l'usage de l'OAD et de la pertinence de cette mesure dérogatoire.

Pour les cultures maraîchères cultivées en godets ou repiquées, les cultures horticoles et les cultures hors-sol ou sous abris, les mesures de limitations prévues à l'article 4 sont adaptées suivant les conditions indiquées dans le tableau annexé au présent arrêté (annexe n°3). Pour en bénéficier, l'exploitant, la collectivité ou l'association concernée doit adresser à la DDT une déclaration par courrier électronique (ddt-seef@loiret.gouv.fr), voie postale ou démarche dématérialisée.

Article 10 : Révision et levée des mesures de restriction

Les mesures de limitation ou d'interdiction prises au titre du présent arrêté seront actualisées et levées en tant que de besoin, en suivant l'évolution des débits des cours d'eau mesurés, par arrêté préfectoral complémentaire.

En tout état de cause, les dispositions du présent arrêté sont applicables immédiatement, **jusqu'au 30 novembre 2023**.

Article 11 : Abrogation

L'arrêté préfectoral du 31 juillet 2023 constatant le franchissement de débits seuil sur certaines stations hydrométriques du réseau de suivi de l'état de la ressource en eau et mettant en œuvre des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau dans le Loiret **est abrogé**.

Article 12 : Sanctions

Tout contrevenant aux mesures du présent arrêté encourt une peine d'amende prévue pour les contraventions de 5^{ème} classe, d'un montant maximal de 1 500 €, et 3 000 € en cas de récidive.

Par ailleurs, le non-respect du débit à réserver aux milieux aquatiques défini par l'article L.214-18 du Code de l'environnement est réprimé d'une amende pouvant aller jusqu'à 75 000 €.

Article 13 : Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, sur son site Internet, et sera adressé aux maires des communes concernées pour affichage en mairie, sur site internet de la commune, le cas échéant et sur tout autre support de communication communal le cas échéant dès réception et pour toute la période d'application.

Article 14 : Application et exécution

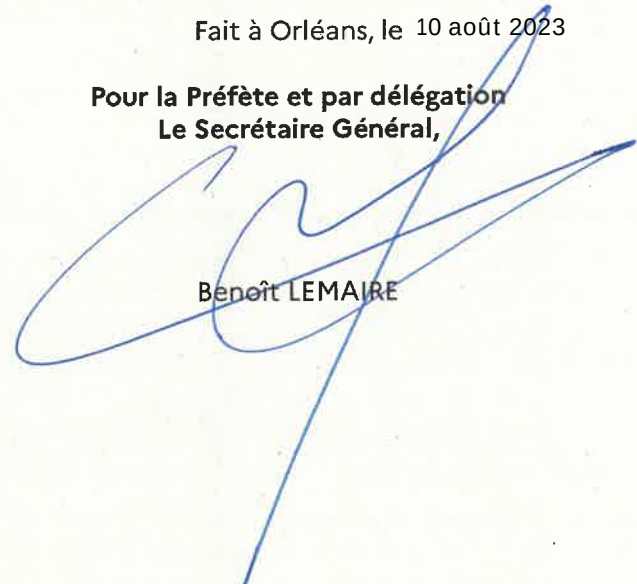
Le présent arrêté est applicable dès sa date de publication.

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, les Sous-Préfets, les Maires des communes concernées, le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie du Loiret, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Président de la Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, le Chef du Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité, le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur

Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le Directeur Départemental des Territoires du Loiret, le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Loiret, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 10 août 2023

**Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général,**



Benoît LEMAIRE

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : Mme la Préfète du Loiret
Service de la Coordination Interministérielle, Mission Affaires Générales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant : le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérécoeurs accessible par le site internet www.telerecoeurs.fr

ANNEXE 1 – Répertoire du classement des communes du Loiret dans les zones d'alerte

Attention, une commune peut apparaître sur plusieurs lignes si elle est concernée par plusieurs zones d'alerte. Pour identifier les limites des zones d'alerte au sein d'une même commune, se référer à la carte interactive publiée sur le site internet de la Préfecture du Loiret

Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte de l'axe Loire
Adon	Loing-Amont	vigilance			
Adon	Ru De Pontchevron	Alerte renforcée			
Adon	Vernisson	Crise	Montargois	Vigilance	
Aillant-sur-Milleron	Aveyron	Alerte			
Aillant-sur-Milleron	Loing-Amont	vigilance			
Aillant-sur-Milleron	Milleron	Alerte			
Amilly	Loing-Aval	vigilance			
Amilly	Ouanne	Vigilance			
Amilly	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Amilly	Vernisson	Crise	Montargois	Vigilance	
Andonville	Juine		Beauce Centrale	Vigilance	
Ardon	Ardoux	Crise			
Ardon	Cosson	Crise			
Artenay	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Aschères-le-Marché	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Aschères-le-Marché	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Ascoux	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Attray	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Attray	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Audeville	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Audeville	Juine		Beauce Centrale	Vigilance	
Augerville-la-Rivière	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Aulnay-la-Rivière	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	

Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte de l'axe Loire
Autruy-sur-Juine	Juine		Beauce Centrale	Vigilance	
Autry-le-Châtel	Aquiaulne				
Autry-le-Châtel	Loire-Amont				
Autry-le-Châtel	Notreure	Alerte			
Auvilliers-en-Gâtinais	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Auxy	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Baccon	Mauves		Beauce Centrale	Vigilance	
Le Bardon	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Le Bardon	Mauves		Beauce Centrale	Vigilance	
Barville-en-Gâtinais	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Barville-en-Gâtinais	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Batilly-en-Gâtinais	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Batilly-en-Gâtinais	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Batilly-en-Puisaye	Treze-Ousson	Crise			
Baule	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Baule	Mauves		Beauce Centrale	Vigilance	
Bazoches-les-Gallerandes	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Bazoches-les-Gallerandes	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Bazoches-les-Gallerandes	Juine		Beauce Centrale	Vigilance	
Bazoches-sur-le-Betz	Betz				
Beauchamps-sur-Huillard	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Beaugency	Ardoux	Crise			
Beaugency	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Beaulieu-sur-Loire	Avenelle-Ethelin	Crise			
Beaulieu-sur-Loire	Loire-Amont				vigilance
Beaune-la-Rolande	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Bellegarde	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Le Bignon-Mirabeau	Betz				

Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte de l'axe Loire
Boësses	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Boësses	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Boigny-sur-Bionne	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Boiscommun	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Boiscommun	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Boiscommun	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Boismorand	Loing-Amont	vigilance			
Boismorand	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Boismorand	Vernisson	Crise	Montargois	Vigilance	
Boisseaux	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Boisseaux	Juine		Beauce Centrale	Vigilance	
Bondaroy	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Bonnée	Bonnee		Beauce Centrale	Vigilance	
Bonnée	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Bonny-sur-Loire	Loire-Amont				vigilance
Bonny-sur-Loire	Trezee-Ousson	Crise			
Bordeaux-en-Gâtinais	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Les Bordes	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Les Bordes	Bonnee		Beauce Centrale	Vigilance	
Bou	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Bougy-lez-Neuville	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Bougy-lez-Neuville	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Bougy-lez-Neuville	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Bouilly-en-Gâtinais	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Boulay-les-Barres	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Boulay-les-Barres	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	

Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte de l'axe Loire
Boulay-les-Barres	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Boulay-les-Barres	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Boulay-les-Barres	Mauves		Beauce Centrale	Vigilance	
Bouzonville-aux-Bois	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Bouzy-la-Forêt	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Bouzy-la-Forêt	Bonnee		Beauce Centrale	Vigilance	
Boynes	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Boynes	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Bray-Saint-Aignan	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Bray-Saint-Aignan	Bonnee		Beauce Centrale	Vigilance	
Breteau	Loing-Amont	vigilance			
Breteau	Trezee-Ousson	Crise			
Briare	Loire-Amont				vigilance
Briare	Ru De Pontchevron	Alerte renforcée			
Briare	Trezee-Ousson	Crise			
Briarres-sur-Essonne	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Bricy	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Bricy	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Bricy	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Bricy	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Bricy	Mauves		Beauce Centrale	Vigilance	
Bromeilles	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Bromeilles	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Bucy-le-Roi	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Bucy-Saint-Liphard	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Bucy-Saint-Liphard	Mauves		Beauce Centrale	Vigilance	

Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte de l'axe Loire
La Bussière	Loing-Amont	vigilance			
La Bussière	Loire-Amont				
La Bussière	Ru De Pontchevron	Alerte renforcée			
La Bussière	Vernisson	Crise	Montargois	Vigilance	
Cepoy	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Cepoy	Loing-Aval	vigilance			
Cercottes	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Cerdon	Beuvron				
Cernoy-en-Berry	Aquiaulne				
Cernoy-en-Berry	Avenelle-Ethelin	Crise			
Cernoy-en-Berry	Loire-Amont				
Cernoy-en-Berry	Notreure	Alerte			
Césarville-Dossainville	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Césarville-Dossainville	Juine		Beauce Centrale	Vigilance	
Chailly-en-Gâtinais	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Chaingy	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Chaingy	Mauves		Beauce Centrale	Vigilance	
Châlette-sur-Loing	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Châlette-sur-Loing	Loing-Aval	vigilance			
Châlette-sur-Loing	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Châlette-sur-Loing	Solin	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Chambon-la-Forêt	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Chambon-la-Forêt	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Champoulet	Treze-Ousson	Crise			
Chanteau	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Chanteau	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Chantecoq	Betz				
Chantecoq	Clery	vigilance			
Chantecoq	Loing-Aval	vigilance			

Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte de l'axe Loire
La Chapelle-Onzerain	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
La Chapelle-Saint-Mesmin	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
La Chapelle-Saint-Sépulcre	Loing-Aval	vigilance			
La Chapelle-sur-Aveyron	Aveyron	Alerte			
La Chapelle-sur-Aveyron	Loing-Amont	vigilance			
Chapelon	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Le Charme	Aveyron	Alerte			
Le Charme	Milleron	Alerte			
Charmont-en-Beauce	Juine		Beauce Centrale	Vigilance	
Charsonville	Mauves		Beauce Centrale	Vigilance	
Châteauneuf-sur-Loire	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Château-Renard	Aveyron	Alerte			
Château-Renard	Loing-Amont	vigilance			
Château-Renard	Loing-Aval	vigilance			
Château-Renard	Loing-Aval	vigilance			
Château-Renard	Ouanne	Vigilance			
Châtenoy	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Châtenoy	Bonnee		Beauce Centrale	Vigilance	
Châtillon-Coligny	Aveyron	Alerte			
Châtillon-Coligny	Loing-Amont	vigilance			
Châtillon-Coligny	Milleron	Alerte			
Châtillon-le-Roi	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Châtillon-sur-Loire	Avenelle-Ethelin	Crise			
Châtillon-sur-Loire	Loire-Amont				vigilance
Chaussy	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Chécy	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Chevannes	Betz				
Chevannes	Clery	vigilance			
Chevillon-sur-Huillard	Bezonde		Montargois	Vigilance	

Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte de l'axe Loire
Chevillon-sur-Huillard	Solin	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Chevilly	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Chevry-sous-le-Bignon	Betz				
Chilleurs-aux-Bois	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Chilleurs-aux-Bois	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Les Choux	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Les Choux	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Les Choux	Vernisson	Crise	Montargois	Vigilance	
Chuelles	Clery	vigilance			
Chuelles	Loing-Aval	vigilance			
Chuelles	Ouanne	Vigilance			
Cléry-Saint-André	Ardoux	Crise			
Cléry-Saint-André	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Coinces	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Coinces	Mauves		Beauce Centrale	Vigilance	
Combleux	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Combreux	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Combreux	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Conflans-sur-Loing	Loing-Amont	vigilance			
Conflans-sur-Loing	Loing-Aval	vigilance			
Conflans-sur-Loing	Ouanne	Vigilance			
Conflans-sur-Loing	Vernisson	Crise	Montargois	Vigilance	
Corbeilles	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Corquilleroy	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Corquilleroy	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Corquilleroy	Loing-Aval	vigilance			
Cortrat	Loing-Amont	vigilance			
Cortrat	Vernisson	Crise	Montargois	Vigilance	
Coudroy	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Coullons	Aquiaulne				

Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte de l'axe Loire
Coullons	Beuvron				
Coullons	Notreure	Alerte			
Coulmiers	Mauves		Beauce Centrale	Vigilance	
Courcelles-le-Roi	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Courcelles-le-Roi	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Courcy-aux-Loges	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Courcy-aux-Loges	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
La Cour-Marigny	Bezonde		Montargois	Vigilance	
La Cour-Marigny	Solin	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Courtemaux	Betz				
Courtemaux	Clery	vigilance			
Courtemaux	Loing-Aval	vigilance			
Courtempierre	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Courtenay	Clery	vigilance			
Courtenay	Ouanne	Vigilance			
Cravant	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Cravant	Mauves		Beauce Centrale	Vigilance	
Crottes-en-Pithiverais	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Crottes-en-Pithiverais	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Dadonville	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Dammarie-en-Puisaye	Loire-Amont				
Dammarie-en-Puisaye	Trezee-Ousson	Crise			
Dammarie-sur-Loing	Loing-Amont	vigilance			
Dammarie-sur-Loing	Milleron	Alerte			
Dampierre-en-Burly	Bonnee		Beauce Centrale	Vigilance	✓
Dampierre-en-Burly	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Darvoy	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Darvoy	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	

Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte de l'axe Loire
Darvoy	Loiret-Dhuy	Crise			
Desmonts	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Dimancheville	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Donnery	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Dordives	Betz				
Dordives	Clery	vigilance			
Dordives	Loing-Aval	vigilance			
Douchy-Montcorbon	Clery	vigilance			
Douchy-Montcorbon	Ouanne	Vigilance			
Dry	Ardoux	Crise			
Dry	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Dry	Mauves		Beauce Centrale	Vigilance	
Échilleuses	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Échilleuses	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Égry	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Engenville	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Engenville	Juine		Beauce Centrale	Vigilance	
Épieds-en-Beauce	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Épieds-en-Beauce	Mauves		Beauce Centrale	Vigilance	
Erceville	Juine		Beauce Centrale	Vigilance	
Ervauville	Betz				
Ervauville	Clery	vigilance			
Escrennes	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Escrignelles	Loing-Amont	vigilance			
Escrignelles	Ru De Pontchevron	Alerte renforcée			
Escrignelles	Trezee-Ousson	Crise			
Estouy	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Faverelles	Trezee-Ousson	Crise			

Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte de l'axe Loire
Fay-aux-Loges	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Feins-en-Gâtinais	Loing-Amont	vigilance			
Férolles	Loiret-Dhuy	Crise			
Ferrières-en-Gâtinais	Betz				
Ferrières-en-Gâtinais	Clery	vigilance			
Ferrières-en-Gâtinais	Loing-Aval	vigilance			
La Ferté-Saint-Aubin	Ardoux	Crise			
La Ferté-Saint-Aubin	Cosson	Crise			
Fleury-les-Aubrais	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Fleury-les-Aubrais	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Fontenay-sur-Loing	Clery	vigilance			
Fontenay-sur-Loing	Loing-Aval	vigilance			
Foucherolles	Betz				
Foucherolles	Clery	vigilance			
Fréville-du-Gâtinais	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Fréville-du-Gâtinais	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Gaubertin	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Gémigny	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Gémigny	Mauves		Beauce Centrale	Vigilance	
Germigny-des-Prés	Bonnee		Beauce Centrale	Vigilance	
Germigny-des-Prés	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Gidy	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Gidy	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Gien	Loire-Amont				vigilance
Gien	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Gien	Notreure	Alerte			
Gien	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Gien	Ru De Pontchevron	Alerte renforcée			
Gien	Trezee-Ousson	Crise			
Gien	Vernisson	Crise	Montargois	Vigilance	

Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte de l'axe Loire
Girolles	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Girolles	Loing-Aval	vigilance			
Givraines	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Givraines	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Gondreville	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Grangermont	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Greneville-en-Beauce	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Greneville-en-Beauce	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Greneville-en-Beauce	Juine		Beauce Centrale	Vigilance	
Griselles	Betz				
Griselles	Clery	vigilance			
Griselles	Loing-Aval	vigilance			
Guigneville	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Guigneville	Juine		Beauce Centrale	Vigilance	
Guilly	Bec D'able	Alerte			
Guilly	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Guilly	Loiret-Dhuy	Crise			
Gy-les-Nonains	Loing-Amont	vigilance			
Gy-les-Nonains	Ouanne	Vigilance			
Huêtre	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Huisseau-sur-Mauves	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Huisseau-sur-Mauves	Mauves		Beauce Centrale	Vigilance	
Ingrannes	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Ingré	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Intville-la-Guétard	Juine		Beauce Centrale	Vigilance	
Isdes	Bec D'able	Alerte			
Isdes	Beuvron				
Isdes	Cosson	Crise			

Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte de l'axe Loire
Jargeau	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Jargeau	Loiret-Dhuy	Crise			
Jouy-en-Pithiverais	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Jouy-en-Pithiverais	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Jouy-le-Potier	Ardoux	Crise			
Jouy-le-Potier	Cosson	Crise			
Juranville	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Laas	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Ladon	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Ladon	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Lailly-en-Val	Ardoux	Crise			
Lailly-en-Val	Cosson	Crise			
Lailly-en-Val	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Langesse	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Léouville	Juine		Beauce Centrale	Vigilance	
Ligny-le-Ribault	Cosson	Crise			
Lion-en-Beauce	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Lion-en-Sullias	Aquiaulne				
Lion-en-Sullias	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Lion-en-Sullias	Sange				
Lombreuil	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Lombreuil	Solin	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Lorcy	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Lorris	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Lorris	Bonnee		Beauce Centrale	Vigilance	
Lorris	Solin	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Loury	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Loury	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	

Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte de l'axe Loire
Loury	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Louzouer	Clery	vigilance			
Louzouer	Loing-Aval	vigilance			
Le Malesherbois	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Le Malesherbois	Juine		Beauce Centrale	Vigilance	
Marcilly-en-Villette	Ardoux	Crise			
Marcilly-en-Villette	Cosson	Crise			
Marcilly-en-Villette	Loiret-Dhuy	Crise			
Mardié	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Mareau-aux-Bois	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Mareau-aux-Prés	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Mareau-aux-Prés	Loiret-Dhuy	Crise			
Marigny-les-Usages	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Marsainvilliers	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Melleroy	Aveyron	Alerte			
Melleroy	Ouanne	Vigilance			
Ménestreau-en-Villette	Cosson	Crise			
Mérinville	Betz				
Mérinville	Clery	vigilance			
Messas	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Messas	Mauves		Beauce Centrale	Vigilance	
Meung-sur-Loire	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Meung-sur-Loire	Mauves		Beauce Centrale	Vigilance	
Mézières-lez-Cléry	Ardoux	Crise			
Mézières-lez-Cléry	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Mézières-en-Gâtinais	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Mézières-en-Gâtinais	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Mignères	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Mignerette	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	

Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte de l'axe Loire
Montargis	Loing-Aval	vigilance			
Montargis	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Montargis	Solin	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Montargis	Vernisson	Crise	Montargois	Vigilance	
Montbarrois	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Montbarrois	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Montbouy	Aveyron	Alerte			
Montbouy	Loing-Amont	vigilance			
Montbouy	Vernisson	Crise	Montargois	Vigilance	
Montcresson	Loing-Amont	vigilance			
Montcresson	Vernisson	Crise	Montargois	Vigilance	
Montereau	Bonnee		Beauce Centrale	Vigilance	
Montereau	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Montereau	Solin	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Montigny	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Montigny	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Montliard	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Montliard	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Montliard	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Mormant-sur-Vernisson	Loing-Aval	vigilance			
Mormant-sur-Vernisson	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Mormant-sur-Vernisson	Vernisson	Crise	Montargois	Vigilance	
Morville-en-Beauce	Juine		Beauce Centrale	Vigilance	
Le Moulinet-sur-Solin	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Le Moulinet-sur-Solin	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Le Moulinet-sur-Solin	Solin	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Moulon	Bezonde		Montargois	Vigilance	

Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte de l'axe Loire
Moulon	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Nancray-sur-Rimarde	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Nargis	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Nargis	Loing-Aval	vigilance			
Nesploy	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Neuville-aux-Bois	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Neuville-aux-Bois	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
La Neuville-sur-Essonne	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Neuvy-en-Sullias	Cosson	Crise			
Neuvy-en-Sullias	Loiret-Dhuy	Crise			
Nevoy	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Nevoy	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Nibelle	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Nibelle	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Nibelle	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Nogent-sur-Vernisson	Loing-Amont	vigilance			
Nogent-sur-Vernisson	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Nogent-sur-Vernisson	Vernisson	Crise	Montargois	Vigilance	
Noyers	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Oison	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Olivet	Ardoux	Crise			
Olivet	Loiret-Dhuy	Crise			
Ondreville-sur-Essonne	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Orléans	Ardoux	Crise			
Orléans	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Orléans	Loiret-Dhuy	Crise			
Ormes	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Ormes	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	

Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte de l'axe Loire
Orville	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Ousson-sur-Loire	Loire-Amont				vigilance
Ousson-sur-Loire	Trezee-Ousson	Crise			
Oussoy-en-Gâtinais	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Oussoy-en-Gâtinais	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Oussoy-en-Gâtinais	Solin	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Outarville	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Outarville	Juine		Beauce Centrale	Vigilance	
Ouvrouer-les-Champs	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Ouvrouer-les-Champs	Loiret-Dhuy	Crise			
Ouzouer-des-Champs	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Ouzouer-des-Champs	Vernisson	Crise	Montargois	Vigilance	
Ouzouer-sous-Bellegarde	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Ouzouer-sous-Bellegarde	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Ouzouer-sur-Loire	Bonnee		Beauce Centrale	Vigilance	
Ouzouer-sur-Loire	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Ouzouer-sur-Trézée	Loing-Amont	vigilance			
Ouzouer-sur-Trézée	Loire-Amont				
Ouzouer-sur-Trézée	Ru De Pontchevron	Alerte renforcée			
Ouzouer-sur-Trézée	Trezee-Ousson	Crise			
Pannecières	Juine		Beauce Centrale	Vigilance	
Pannes	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Pannes	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Pannes	Solin	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Patay	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Paucourt	Clery	vigilance			
Paucourt	Loing-Aval	vigilance			
Pers-en-Gâtinais	Betz				

Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte de l'axe Loire
Pers-en-Gâtinais	Clery	vigilance			
Pierrefitte-ès-Bois	Avenelle-Ethelin	Crise			
Pierrefitte-ès-Bois	Notreure	Alerte			
Pithiviers	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Pithiviers-le-Vieil	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Pithiviers-le-Vieil	Juine		Beauce Centrale	Vigilance	
Poilly-lez-Gien	Aquiaulne				
Poilly-lez-Gien	Loire-Amont				
Poilly-lez-Gien	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Poilly-lez-Gien	Notreure	Alerte			
Préfontaines	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Préfontaines	Loing-Aval	vigilance			
Presnoy	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Pressigny-les-Pins	Loing-Amont	vigilance			
Pressigny-les-Pins	Vernisson	Crise	Montargois	Vigilance	
Puiseaux	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Quiers-sur-Bézonde	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Quiers-sur-Bézonde	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Ramoulu	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Rebréchien	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Rebréchien	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Rouvray-Sainte-Croix	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Rouvres-Saint-Jean	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Rouvres-Saint-Jean	Juine		Beauce Centrale	Vigilance	
Rozières-en-Beauce	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Rozières-en-Beauce	Mauves		Beauce Centrale	Vigilance	
Rozoy-le-Vieil	Betz				
Ruan	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	

Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte de l'axe Loire
Saint-Aignan-le-Jaillard	Bec D'able	Alerte			
Saint-Aignan-le-Jaillard	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Saint-Aignan-le-Jaillard	Sange				
Saint-Ay	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Saint-Ay	Mauves		Beauce Centrale	Vigilance	
Saint-Benoît-sur-Loire	Bonnee		Beauce Centrale	Vigilance	
Saint-Benoît-sur-Loire	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Saint-Brisson-sur-Loire	Loire-Amont				vigilance
Saint-Brisson-sur-Loire	Notreure	Alerte			
Saint-Cyr-en-Val	Ardoux	Crise			
Saint-Cyr-en-Val	Loiret-Dhuy	Crise			
Saint-Denis-de-l'Hôtel	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Saint-Denis-en-Val	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Saint-Denis-en-Val	Loiret-Dhuy	Crise			
Saint-Firmin-des-Bois	Loing-Aval	vigilance			
Saint-Firmin-des-Bois	Ouanne	Vigilance			
Saint-Firmin-sur-Loire	Avenelle-Ethelin	Crise			
Saint-Firmin-sur-Loire	Loire-Amont				vigilance
Saint-Firmin-sur-Loire	Notreure	Alerte			
Saint-Florent	Aquiaulne				
Saint-Florent	Bec D'able	Alerte			
Saint-Florent	Beuvron				
Saint-Florent	Sange				
Sainte-Geneviève-des-Bois	Loing-Amont	vigilance			
Sainte-Geneviève-des-Bois	Milleron	Alerte			
Sainte-Geneviève-des-Bois	Vernisson	Crise	Montargois	Vigilance	
Saint-Germain-des-Prés	Loing-Aval	vigilance			
Saint-Germain-des-Prés	Ouanne	Vigilance			
Saint-Gondon	Aquiaulne				

Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte de l'axe Loire
Saint-Gondon	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Saint-Hilaire-les-Andréis	Betz				
Saint-Hilaire-les-Andréis	Clery	vigilance			
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	Ardoux	Crise			
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	Loiret-Dhuy	Crise			
Saint-Hilaire-sur-Puiseaux	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Saint-Hilaire-sur-Puiseaux	Solin	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Saint-Jean-de-Braye	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Saint-Jean-de-la-Ruelle	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Saint-Jean-le-Blanc	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Saint-Jean-le-Blanc	Loiret-Dhuy	Crise			
Saint-Loup-des-Vignes	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Saint-Lyé-la-Forêt	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Saint-Martin-d'Abbat	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Saint-Martin-d'Abbat	Bonnee		Beauce Centrale	Vigilance	
Saint-Martin-d'Abbat	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Saint-Martin-sur-Ocre	Loire-Amont				vigilance
Saint-Martin-sur-Ocre	Notreure	Alerte			
Saint-Maurice-sur-Aveyron	Aveyron	Alerte			
Saint-Maurice-sur-Aveyron	Loing-Amont	vigilance			
Saint-Maurice-sur-Fessard	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Saint-Michel	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Saint-Michel	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Saint-Péravy-la-Colombe	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	

Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte de l'axe Loire
Saint-Péravy-la-Colombe	Mauves		Beauce Centrale	Vigilance	
Saint-Père-sur-Loire	Bonnee		Beauce Centrale	Vigilance	
Saint-Père-sur-Loire	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	Loiret-Dhuy	Crise			
Saint-Sigismond	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Saint-Sigismond	Mauves		Beauce Centrale	Vigilance	
Sandillon	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Sandillon	Loiret-Dhuy	Crise			
Santeau	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Saran	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Saran	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Sceaux-du-Gâtinais	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Seichebrières	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
La Selle-en-Hermoy	Clery	vigilance			
La Selle-en-Hermoy	Loing-Aval	vigilance			
La Selle-sur-le-Bied	Betz				
La Selle-sur-le-Bied	Clery	vigilance			
Semoy	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Sennely	Cosson	Crise			
Sermaises	Juine		Beauce Centrale	Vigilance	
Sigloy	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Sigloy	Loiret-Dhuy	Crise			
Solterre	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Solterre	Vernisson	Crise	Montargois	Vigilance	
Sougy	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	

Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte de l'axe Loire
Sully-la-Chapelle	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Sully-sur-Loire	Bec D'able	Alerte			
Sully-sur-Loire	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Sully-sur-Loire	Loiret-Dhuy	Crise			
Sully-sur-Loire	Sange				
Sury-aux-Bois	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Sury-aux-Bois	Bonnee		Beauce Centrale	Vigilance	
Sury-aux-Bois	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Sury-aux-Bois	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Tavers	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Thignonville	Juine		Beauce Centrale	Vigilance	
Thimory	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Thimory	Solin	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Thorailles	Clery	vigilance			
Thorailles	Loing-Aval	vigilance			
Thou	Trezee-Ousson	Crise			
Tigy	Cosson	Crise			
Tigy	Loiret-Dhuy	Crise			
Tivernon	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Tournoisis	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Traînou	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Treilles-en-Gâtinais	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Treilles-en-Gâtinais	Loing-Aval	vigilance			
Triguères	Clery	vigilance			
Triguères	Loing-Aval	vigilance			
Triguères	Ouanne	Vigilance			
Trinay	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Vannes-sur-Cosson	Bec D'able	Alerte			
Vannes-sur-Cosson	Cosson	Crise			

Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte de l'axe Loire
Varennes-Changy	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Varennes-Changy	Solin	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Vennecy	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Vieilles-Maisons-sur-Joudry	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Vieilles-Maisons-sur-Joudry	Bonnee		Beauce Centrale	Vigilance	
Vienne-en-Val	Cosson	Crise			
Vienne-en-Val	Loiret-Dhuy	Crise			
Viglain	Bec D'able	Alerte			
Viglain	Cosson	Crise			
Viglain	Loiret-Dhuy	Crise			
Villamblain	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Villamblain	Mauves		Beauce Centrale	Vigilance	
Villemandeur	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Villemandeur	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Villemandeur	Solin	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Villemandeur	Vernisson	Crise	Montargois	Vigilance	
Villemoutiers	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Villemoutiers	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Villemurlin	Bec D'able	Alerte			
Villemurlin	Beuvron				
Villemurlin	Sange				
Villeneuve-sur-Conie	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Villereau	Conie	Crise	Beauce Centrale	Vigilance	
Villereau	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Villevoques	Bezonde		Montargois	Vigilance	
Villevoques	Fusain	Alerte	Fusain	Alerte	
Villorceau	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Vimory	Bezonde		Montargois	Vigilance	

Commune	Nom de la zone d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Niveau d'alerte concernant les usages des collectivités, particuliers, exploitants agricoles (hors forages en Beauce) et activités industrielles	Nom de la zone d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte des eaux souterraines concernant les usages agricoles depuis des forages en Beauce	Niveau d'alerte de l'axe Loire
Vimory	Puiseaux	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Vimory	Solin	Alerte renforcée	Montargois	Vigilance	
Vitry-aux-Loges	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Vrigny	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	
Vrigny	Loire-Aval		Beauce Centrale	Vigilance	
Yèvre-la-Ville	Essonne	Alerte	Beauce Centrale	Vigilance	

ANNEXE 2 - Mesures complémentaires et provisoires de restriction des prélèvements pour l'irrigation applicables à certains types de cultures

	En situation d'alerte			En situation d'alerte renforcée			En situation de crise		
Catégorie de culture	Modalités horaires	Nb J/semaine	H/ semaine	Modalités horaires	Nb J/semaine	H/ semaine	Modalités horaires	Nb J/semaine	H/ semaine
• cultures maraîchères cultivées en godets ou repiquées, • cultures horticoles, • cultures hors-sol ou sous abris	Interdiction d'irriguer 12 heures consécutives de 20 h à 8 h	2 jours par semaine définis pour toute la campagne sur proposition de l'irrigant	24	Interdiction d'irriguer 12 h consécutives, de 20 h à 8 h	3 jours par semaine définis pour toute la campagne sur proposition de l'irrigant	36	Interdiction d'irriguer 12 heures consécutives, de 20 h à 8 h	4 jours par semaine définis pour toute la campagne sur proposition de l'irrigant	48
Cultures précédentes, adaptation au cas par cas sur justification d'un risque de perte totale	Interdiction d'irriguer 24 h par semaine, répartition hebdomadaire pour toute la campagne sur proposition de l'irrigant		24	Interdiction d'irriguer 36 h par semaine, répartition hebdomadaire pour toute la campagne sur proposition de l'irrigant		36	Interdiction d'irriguer 48 h par semaine, répartition hebdomadaire pour toute la campagne sur proposition de l'irrigant		48

ANNEXE 3 – Formulaire de déclaration pour bénéficier des adaptations en matière de limitation de l'irrigation en cas d'alerte, d'alerte renforcée ou de crise

DECLARATION POUR BENEFICIER DES ADAPTATIONS EN MATIERE DE LIMITATION DE L'IRRIGATION EN CAS D'ALERTE, D'ALERTE RENFORCEE OU DE CRISE

Seules les cultures maraîchères en godets ou repiquées, cultures horticoles, cultures hors-sol ou sous abris peuvent faire l'objet des adaptations prévues dans les arrêtés Cadre sécheresse en vigueur dans le Loiret

Je, soussigné :

RAISON SOCIALE / NOM :

ADRESSE (siège) :

NOM Gérant ou Responsable à contacter :

ADRESSE de la personne à contacter :

N° Téléphone de la personne à contacter :

atteste avoir des cultures maraîchères en godets ou repiquées, horticoles, hors sol ou sous abri et demande à bénéficier pour ces cultures des dérogations prévues.

CULTURES CONCERNEES :

Cultures maraîchères en godets ou repiquées :	☐ oui	☐ non
Cultures horticoles :	☐ oui	☐ non
Cultures hors sol :	☐ oui	☐ non
Cultures sous abris :	☐ oui	☐ non

Ces adaptations consistent à suspendre l'irrigation sur ces cultures de 20h à 8h deux jours par semaine choisis selon le tableau n°1 ci-dessous en période d'alerte, 3 jours par semaine en période d'alerte renforcée ou 4 jours par semaine en période de crise.

Suspension de l'irrigation (tableau n°1)									
EN PERIODE D'ALERTE		EN PERIODE D'ALERTE RENFORCEE			EN PERIODE DE CRISE				
Jour choisi n°1	Jour choisi n°2	Jour choisi n°1	Jour choisi n°2	Jour choisi n°3	Jour choisi n°1	Jour choisi n°2	Jour choisi n°3	Jour choisi n°4	Jour choisi n°5
Jour de la semaine ²									
Plage horaire	20h-8h	20h-8h	20h-8h	20h-8h	20h-8h	20h-8h	20h-8h	20h-8h	20h-8h

Le cas échéant ³ : atteste qu'il y a un risque de perte totale de la valeur marchande de la production et indique que les périodes d'interruption de l'irrigation, pour un total de 24h par semaine en période d'alerte, de 36 h par semaine en période d'alerte renforcée ou de 48 h par semaine en période de crise, sont réparties de la façon suivante :

Suspension de l'irrigation (tableau n°2)							
EN PERIODE D'ALERTE							
Jour choisi n°1	Jour choisi n°2	Jour choisi n°3	Jour choisi n°4	Jour choisi n°5	Jour choisi n°6	Jour choisi n°7	Jour choisi n°8
Jour de la semaine ²							
Plage horaire ⁴							
24 h au total							
EN PERIODE D'ALERTE RENFORCEE							
Jour choisi n°1	Jour choisi n°2	Jour choisi n°3	Jour choisi n°4	Jour choisi n°5	Jour choisi n°6	Jour choisi n°7	Jour choisi n°8
Jour de la semaine ²							
Plage horaire ⁴							
36 h au total							
EN PERIODE DE CRISE							
Jour choisi n°1	Jour choisi n°2	Jour choisi n°3	Jour choisi n°4	Jour choisi n°5	Jour choisi n°6	Jour choisi n°7	Jour choisi n°8
Jour de la semaine ²							
Plage horaire ⁴							
48 h au total							

1 : pas de dérogations possible pour les prélèvements en Loire lorsque son débit est inférieur à son débit de crise

2 : indiquer les jours de semaine choisis pour la suspension de l'irrigation

3 : si vous êtes dans cette situation, ne pas remplir le tableau n°1 de suspension de l'irrigation

4 : indiquer les plages horaires sur la journée en veillant en période d'alerte à respecter un total de suspension de l'irrigation de 24h sur la semaine, en période d'alerte renforcée de 36h sur la semaine et en période de crise de 48h sur la semaine

Fait à _____ le ____ / ____ / ____

Signature :

Conditions d'envoi : A retourner par mail à la DDT45 : ddt-seef@loiret.gouv.fr

Ce formulaire est également téléchargeable sur :

<https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-foret-chasse-peche/Eau/Gestion-des-prelevements-d-eau/Restrictions-des-usages-de-l-eau>

Lien vers la démarche dématérialisée : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/derogation-irrigation-maraichage>

ANNEXE 4 – Formulaire de demande de dérogation pour l'irrigation agricole dans le cadre de la mise en œuvre d'un outil d'aide à la décision (OAD)

NB : La demande est à formuler lorsque la situation hydrologique le nécessite, et non par anticipation.

Données administratives :

Nom de l'exploitation et raison sociale	
Numéro PACAGE	
Adresse du siège d'exploitation	
Représentant légal	
Téléphone de la personne responsable de l'opération	
Adresse électronique de la personne responsable de l'opération	

Localisation du prélèvement concerné par la demande de dérogation :

	Forage 1	Forage 2	Forage 3	Forage 4
Numéro de préfecture				
Commune				

Conditions de réalisation :

N° d'ilot PAC					
Surface (ha)					
Culture concernée					
N° d'ilot PAC					
Surface (ha)					
Culture concernée					
N° d'ilot PAC					
Surface (ha)					
Culture concernée					
SAU irriguée (ha)					
SAU de l'exploitation (ha)					

NB : Tableau à reproduire sur papier libre si le nombre de cases est insuffisant.

Situation sécheresse :

Zone d'alerte concernée				
Seuil au jour de la demande	☐ Alerte	☐ Alerte renforcée	☐ Alerte	☐ Alerte renforcée
Date d'abonnement à l'OAD				

NB : Joindre en justification le bon de commande

A....., le..... Signature

Conditions d'envoi : A retourner par mail à la DDT45 : ddt-seef@loiret.gouv.fr

Ce formulaire est également téléchargeable sur :

<https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-foret-chasse-peche/Eau/Gestion-des-prelevements-d-eau/Restrictions-des-usages-de-l-eau>

Lien vers la démarche dématérialisée : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/derogation-irrigation-oad>

ANNEXE 5 – Carte du Loiret relatives aux zones d'alerte et communes concernées par des mesures de restriction

Carte interactive disponible sur : <https://www.loiret.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-foret-chasse-peche/Eau/Gestion-des-prelevements-d-eau/Restrictions-des-usages-de-l-eau>



Direction
départementale
des territoires

Annexe aux arrêtés de limitation des usages de l'eau

Cartographie des zones d'alerte

Zones d'alerte - Eaux souterraines

Pas d'alerte

Alerte

Axe Loire

Pas d'alerte

Vigilance

Zones d'alerte - Eaux superficielles

Pas d'alerte

Vigilance

Alerte

Alerte renforcée

Crise

Sources : DDT du Loiret
Fonds cartographiques : AdminExpress@IGN

0 5 10 15 km

Service urbanisme, aménagement et développement des territoires - Pôle connaissance et prospective

Réalisé par : Eric CAZIN - Stéphanie BAUDELIN

Mise à jour : 09/08/2023



Direction
départementale
des territoires

Annexe aux arrêtés de limitation des usages de l'eau

Cartographie des communes

Zones d'alerte - Eaux souterraines

Pas d'alerte

Alerte

Axe Loire

Pas d'alerte

Vigilance

Zones d'alerte - Eaux superficielles

Pas d'alerte

Vigilance

Alerte

Alerte renforcée

Crise

Sources : DDT du Loiret
Fonds cartographiques : AdminExpress@IGN

0 5 10 15 km

Service urbanisme, aménagement et développement des territoires - Pôle connaissance et prospective

Réalisé par : Eric CAZIN / Stéphanie BAUDELIN

Mise à jour : 09/08/2023